

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 Novembre 2016 à 20 h 30

- Approbation du PV de la séance du 6 Septembre 2016
- Désignation du secrétaire de séance

I) Questions administratives :

- Modification des statuts de la CCPA
- Contrats d'assurance de la commune (dommages aux biens, RC, protection juridique, flotte automobile et auto-mission)

II) Questions financières :

- Encaissement des dividendes SEMCODA
- Eau potable : prêt 2016-2017 pour travaux
- Fonds de concours généraliste de la CCPA : Atelier municipal de Bulliez
- Ouvertures et virements de crédits

III) Questions foncières et travaux :

- Vente d'une parcelle ZA de Blossieu
- Atelier de Blossieu : bail de location avec AQUALTER
- Atelier de Blossieu : Avenants aux marchés de travaux
- Reconstruction de l'école de l'ETRAZ : Avenants aux marchés de travaux
- Régularisation de l'emprise de la route du Charveyron et du Chemin de la Garenne
- Parcelle AB 240 : Régularisation de l'emprise du passage du réseau principal des eaux usées de la commune avec compensation financière

IV) Questions diverses :

- Avis sur demande d'autorisation d'ICP

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité,
Fraternité**

**DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -
CANTON de LAGNIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 15 Novembre 2016

=====

L'an deux mille seize et le quinze novembre, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -M. Desseigne – M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel
M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – Mme Comte – Mme Guerrisi – M. Giacomini – M. Luft – M. Duquesne – Melle Blanchet – M. Lacombe – M. Nanchi – Mme Tarpin-Lyonnet - M. Goaziou – Mme Renoton-Lépine – M. Chemarin

Absents excusés : Mme Meillant (donne pouvoir à M. Borel) – M. Cordonnier (donne pouvoir à M. Cellier) – Mme Théocharis (donne pouvoir à M. Nanchi) – Mme Prud'homme (donne pouvoir à Mme Dumain) – M. Chabbouh (donne pouvoir à Mme Renoton-Lépine) – M. Decevre (donne pouvoir à M. Chemarin).

Absents :

Secrétaire de séance : Agnès ROLLET

Date envoi convocation : 25 octobre 2016

Date affichage compte-rendu : 17 novembre 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 Septembre 2016.

D2016_11_01

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Monsieur le maire explique que, par délibération du 29 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification vise :

- à intégrer les nouvelles dispositions de la Loi NOTRe, concernant en particulier les compétences économiques et touristiques
- à préciser certaines rédactions pour une meilleure adéquation entre les statuts et les actions menées par la communauté de communes.

Les voiries, parcs de stationnement, itinéraires de randonnée et sites naturels et touristiques qui seront gérées par la communauté de communes seront définis dans une délibération communautaire ultérieure, qui définira l'intérêt communautaire.

Deux transferts de compétences nouveaux sont proposés :

- la participation de la CCPA au capital des SEM compétentes en matière d'habitat et de logement
- le versement de la cotisation et de l'allocation de vétéranage au Service Départemental d'Incendie et de de Secours (SDIS).

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, selon le tableau joint en annexe.
- PRECISE que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1^{er} janvier 2017.

D2016_11_02

CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE Dommages aux biens, RC, flotte automobile, auto-mission Renouvellement pour la période 2017-2021

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 18 Novembre 2010 par laquelle le conseil municipal décidait de retenir la société GROUPAMA pour couvrir les risques de la commune (multirisques, RC, flotte automobile et auto-mission) du 1/01/2011 au 31/12/2016.

Ces contrats venant à expiration, une consultation a été relancée auprès des compagnies d'assurance et les résultats sont les suivants :

Compagnie d'assurance	Responsabilité civile et protection juridique	Multirisque Dommages aux biens	Flotte Automobile et Auto-mission	TOTAL
SMACL	1 569,60 € TTC	10 107,43 € TTC	2 835,71 € TTC	14 512,74 € TTC
BRETEUIL & GEFION	3 161,00 € TTC	15 706,35 € TTC	4 660,31 € TTC	23 527,66 € TTC
GROUPAMA	11 978,84 € TTC	€ TTC	3 620,97 € TTC	15 599,81 € TTC

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Retient la proposition de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE
- 2) Autorise le maire à signer les contrats afférents pour la période du 1/01/2017 au 31/12/2021 et à en poursuivre l'exécution.

D2016_11_03

ENCAISSEMENT DE DIVIDENDE DE LA SEMCODA POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune détient des actions au capital de la SEMCODA (9015 actions).

Suite à l'assemblée générale du 24 Juin 2016, la SEMCODA a décidé de distribuer un dividende au titre des bénéficiaires de l'exercice 2015, à raison de 0,99 € par action.

Je vous demande l'autorisation d'encaisser ce dividende de 8 924,85 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser les dividendes versés par la SEMCODA.

D2016_11_04

EMPRUNT POUR LE BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 6 septembre 2016 par laquelle celui-ci décidait d'augmenter la surtaxe eau potable et de diminuer la surtaxe assainissement.

Cette décision devrait permettre de lancer les travaux de modernisation et d'extension du réseau d'adduction eau potable dès 2017.

Pour renforcer la capacité d'investissement à court terme, il est envisagé de recourir à l'emprunt sur un montant de 200 000 € dès janvier 2017.

Une consultation a été lancée auprès des partenaires financiers.

Les résultats sont les suivants :

Etablissement financier	Taux sur 15 ans en annuel et fixe	Montant annuité	Observations
Banque populaire Bourgogne/Franche-Comté	0,95 %	14 256,79 €	1 ^{ère} échéance avancée au 8/01/2017 Frais dossier : 0
Crédit agricole Centre-Est	0,92 % Réel 0,97 %		1 ^{ère} échéance avancée au 1/10/2017 Frais dossier : 200 €
CIC	1,70 %		Frais dossier : 200 €
Caisse d'Epargne	0,89 % Réel 1,01 %	Amortissement constant	1 ^{ère} échéance avancée au 25/01/2017 Frais dossier : 200 €

La Banque Postale	0,93 %	Amortissement constant	Commission : 250 €
-------------------	--------	------------------------	--------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est et décide de contracter un emprunt de 200 000 € auprès de cette caisse
- Dit que cet emprunt a les caractéristiques suivantes :
 - Objet : financement d'investissement
 - Montant du capital emprunté : 200 000 €
 - Durée amortissement : 15 années
 - Taux d'intérêt : 0,97 %
 - Frais de dossier : 200 €
 - Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

D2016_11_05

AMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL RUE DE BULLIEZ
Demande du fonds de concours généraliste de la CCPA

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 décembre 2015 par laquelle il retenait le projet d'Espace Projet Architectures pour l'aménagement de l'atelier municipal de la rue de Bulliez, estimé globalement à 245 000 € HT dont 125 000 € HT de gros œuvre.

Le conseil départemental a confirmé sa participation à hauteur de 19 338 € et je vous demande de m'autoriser à solliciter l'aide de la CCPA à travers le fonds de concours généraliste 2015-2017.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	243 197 € HT	Subvention Conseil Départemental	19 338 €
Désamiantage	16 800 € HT	Fonds de concours CCPA	55 156 €
Honoraires (MO + SPS + contrôle technique)	33 200 € HT	Autofinancement	218 703 €
TOTAL	293 197 €	TOTAL	293 197 €

Il est précisé que ce fonds de concours prévisionnel représente le dernier projet présenté par la commune sur l'enveloppe 2015-2017 qui était de 243 006 €. Les deux autres projets ont été l'Ecole de l'ETRAZ (bâtiment + abords) et le carrefour des Millières.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme le projet d'aménagement de l'atelier municipal rue de Bulliez et approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite de la CCPA le fonds de concours généraliste prévisionnel triennal pour 55 156 €.

D2016_11_06

OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de procéder aux virements et ouvertures de crédits dans les budgets suivants :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures et virements ci-après :

I) **BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article 73925	+ 89 294 €	70632	+ 9 000 €
Fonds de péréquation des réserves Communales et intercommunales		Redevance à caractère de loisirs	
Article 6574	- 37 500 €	7488	+ 29 000 €
Subventions		Autres attributions et participations	
Article 6718	- 14 000 €	761	+ 8 924 €
Autres charges exceptionnelles		Produit de participation	
Article 60632	+ 14 000 €	752	+ 4 870 €
Petit équipement		Revenus des immeubles	
Article 60633	+ 5 000 €	7485	+ 5 000 €
Fourniture de voirie		Dotations lots sécurisés	
TOTAL	56 794 €	TOTAL	56 794 €

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
202	+ 12 350 €	1311	+ 12 350 €
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		Subvention établissements publics nationaux	
TOTAL	12 350 €	TOTAL	12 350 €

II) **BUDGET EAU POTABLE**

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
6611 Intérêts dette	+ 950 €		
61523 Entretien	- 950 €		

TOTAL	0 €	
-------	-----	--

III) BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES
61523 Réseaux	+ 500 €	
658 Charges diverses	- 500 €	
TOTAL	0 €	

D2016_11_07

ZONE D'ACTIVITE DE BLOSSIEU : VENTE D'UN FONDS DE LOT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, par courrier du 19/10/2016, la société BCA, installée en zone artisanale de BLOSSIEU sur la parcelle B n° 2472, souhaite acquérir la parcelle B n° 2560 de 333 m².

Je vous propose de vendre cette parcelle à la société BCA, au coût de 15 € le m². Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte de vente de la parcelle B n° 2560 en zone d'activité de Blossieu avec la société BCA, au coût de 15 € le m² et à en poursuivre l'exécution.

D2016_11_08

ATELIER EN ZONE DE BLOSSIEU : Location à la société AQUALTER

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la société ALTEAU-AQUALTER, fermière du réseau d'eau potable de la commune, occupe un module de l'atelier rue de la Gare, depuis 2002.

Compte tenu de la fin de construction de l'atelier en zone de Blossieu courant Novembre 2016, je vous propose de louer ce bâtiment de 267 m² à la société AQUALTER à partir du 1^{er} Janvier 2017 pour un montant de 1 000 € HT par mois. Cela permettra de relouer le module de l'atelier rue de la Gare à la société SOCOTEC-SOFRANEXT, déjà occupante de 3 autres modules dans le même bâtiment.

Je vous demande d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise le maire à signer le bail de location de l'atelier situé en zone de Blossieu, au 581 Route du Charveyron, avec la société AQUALTER à partir du 1/01/2017 pour un loyer mensuel de 1 000 € HT.

D2016_11_09

CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS EN ZONE DE BLOSSIEU Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa décision du 19 mai 2016 par laquelle il l'autorisait à signer les marchés de travaux avec les entreprises pour la construction d'un atelier relais en zone de Blossieu.

Dans le cadre de la réalisation des travaux et des observations des différents cabinets de contrôle (étude de sols, contrôle technique...), le volume des fondations a du être revu par rapport au marché d'origine de l'entreprise SALA (gros-œuvre et maçonnerie).

Il en résulte une plus value de 10 641,56 € HT.

De même, l'aménagement PMR des toilettes a été revu et cela se traduit par une plus value de 560 € HT au marché DEPAIX.

Je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 aux marchés de l'entreprise SALA constructions S.A.S et de l'entreprise DEPAIX.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de l'entreprise SALA Constructions S.A.S et de l'entreprise DEPAIX et à en poursuivre l'exécution.

D2016_11_10

CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DE L'ETRAZ

Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 11 Juin 2015 par laquelle il autorisait le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

La construction de l'école étant aujourd'hui quasiment achevée, certains marchés ont fait l'objet d'adaptation en cours de réalisation pour répondre aux besoins. Il s'agit des lots suivants :

Lot 2 : Maçonnerie-Gros œuvre

Entreprise SALA

Pour une plus value de 88,20 € HT

Lot 10 : Electricité CF/cf

Entreprise BRUNET S.A

Pour une moins value de 285,30 € HT

Lot 11 : Carrelage-faïences

Entreprise CMM

Pour une moins value de 507,00 € HT

Lot 5:menuiseries-ext alu-vr elec-serrurerie

Entreprise Acmap

Pour une moins value de 5207,79€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les avenants n° 1 concernant les marchés pour la construction de l'école de l'ETRAZ avec les entreprises SALA Constructions, BRUNET SA, CMM, ACMAP et à en poursuivre l'exécution.

D2016_11_11

REGULARISATION DE L'EMPRISE DES VOIES COMMUNALES DU CHARVEYRON, DU CHEMIN DE LA GARENNE ET DE LA RUE DU COTEILLON

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la poursuite de la régularisation de l'emprise des voies communales, il conviendrait de passer les actes suivants :

1) Route du Charveyron

- Parcelle B n° 2664 pour 5 m² auprès de M. et Mme BARRET
- Parcelle B n° 2666 pour 6m² auprès de M. MARTINEZ Francisco

2) Chemin de la Garenne

- Parcelle A n° 1655 p2 pour 5 m² auprès de M. et Mme FONCEL Alain

3) Rue du Coteillon

- Parcelle F n° 906 pour 16 m² auprès de M. HAYERE Jean-Marc
- Parcelle F n° 905 pour 15 m² auprès des conjoints ROBELIN
- Parcelles F n° 869 pour 61 m² et F n° 879 pour 36 m² auprès des conjoints SIMONIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes d'acquisitions pour un forfait de 50 € la parcelle et confie les actes au cabinet RICHARD-MEULIEN par acte administratif (BARRET-FONCEL), à l'Office Notarial de LAGNIEU pour la parcelle MARTINEZ et au service urbanisme de la mairie par acte administratif (rue du coteillon).

D2016_11_12

PARTIE DE LA PARCELLE AB 240 : Régularisation de l'emprise du passage du collecteur principal des eaux usées de la commune avec compensation financière

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le collecteur principal des eaux usées de la commune traverse en partie la parcelle AB n° 240 sur un angle Nord-Est côté parking du gymnase.

Cette parcelle appartient à la société EFFICIENCE.

De fait, cette parcelle constructible se trouve amputée par le passage de cette canalisation sur tout son angle sud-est, côté parking du Gymnase CELLIER et réduit de façon notable le terrain d'assiette devant supporter le projet de la société EFFICIENCE.

Je vous propose donc d'acquérir cette partie de la parcelle AB n° 240 et de compenser le propriétaire en versant un forfait de 10 000 €, les frais notariés étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'acquisition avec le cabinet EFFICIENCE, de la parcelle AB n° 240 p3 pour environ 270 m² pour un coût forfaitaire de 10 000 €, les frais notariés (Office notarial de LAGNIEU) étant à la charge de la commune et à en poursuivre l'exécution.

D2016_11_13

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'ICP

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la SAS ICP de LAGNIEU a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation de fabrication d'enduits pour le bâtiment sur son lieu d'implantation en zone de Blossieu.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée sans observation, du 19/09 au 22/10/2016 et conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la SAS ICP de LAGNIEU.